

Dispositions sanitaires COVID internes à l'École de l'ADN

L'école de l'ADN étant hébergée au sein du Muséum D'histoire Naturelle, nous appliquons strictement la réglementation imposée par la ville de Nîmes, Salon le décret gouvernemental du 17 juillet la ville de Nîmes. Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur www.nimes.fr

Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics, notamment au sein du Muséum.
Le nombre maximum de personnes accueillies à l'école de l'ADN est de 10 personnes maximum.

Mise à disposition pour les stagiaires

L'école de l'ADN met à disposition

- Un masque par jour et par personne
- Une bouse à usage unique
- Du gel hydro alcoolique
- La distanciation de 1 mètre doit être respectée

Informations/recommandations

Le lavage des mains obligatoire à chaque entrée et à chaque sortie
Lors des manipulations le matériel est stérile, et tous les instruments sont décontaminés

